

AMIANTE RECYCLAGE Cumul des fonctions - Sous-Section

4

Notre organisme de formation référencé par la Carsat Aquitaine est qualifié pour dispenser les formations sous-section 4 psous référentiel INRS, le premier dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile pour réaliser vos formations dans VOTRE ENTREPRISE.

Objectifs

Re valider ses compétences pour le niveau déjà acquis.

Public Visé

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur. Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Pré Requis

Avoir suivi et validé la formation préalable ou de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans. Transmettre l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité délivrée lors de la dernière formation.

Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de :
Mettre à jour les connaissances et compétences des travailleurs cumulant les fonctions (d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur) à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Retour d'expériences.
Mise en situation et exercices sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
Formation pouvant être dispensée en visio-conférence sur la partie théorie.

Parcours pédagogique

Quizz de positionnement
Evolutions reglementaires
Evolutions techniques
Retours d'expériences de situation de chantier:
difficultés rencontrées
solutions mises en place

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima

Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 questions par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

8 maximum



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr